

Dès à présent, je règle ma contribution annuelle par prélèvement direct avec droit de contestation...

ce qui simplifie mes formalités administratives et celles de Pro Natura. Moins de coûts d'administration, de papier et de frais de port signifie plus d'argent pour des projets.

Madame Monsieur Famille



Nom	
Prénom	
Rue et numéro	
NPA et lieu	
Date de naissance	N° de membre (s'il est connu)
Courriel	

Mon adhésion à Pro Natura	Contribution annuelle minimale	Ma contribution annuelle	Mon compte est débité
<input type="checkbox"/> Membre individuel	CHF 80	CHF	<input type="checkbox"/> annuellement
<input type="checkbox"/> Membre famille	CHF 100	CHF	<input type="checkbox"/> semestriellement (à partir de CHF 100 par année)
<input type="checkbox"/> Membre couple	CHF 100	CHF	
<input type="checkbox"/> Membre privilège	CHF 300	CHF	
<input type="checkbox"/> Membre junior jusqu'à 25 ans (veuillez indiquer la date de naissance)	CHF 40	CHF	<input type="checkbox"/> mensuellement (à partir de CHF 300 par année)

Prélèvement CH-DD de base (Swiss COR1 Direct Debit) du compte postal RS-PID 41101000000503714

Par la présente, le client autorise PostFinance jusqu'à révocation, à prélever sur son compte les montants dus à l'émetteur de la facture. Si le compte ne présente pas la solvabilité nécessaire, PostFinance est autorisée à contrôler le solde à plusieurs reprises en vue d'exécuter le paiement, mais n'est pas tenue d'effectuer le débit. Chaque débit du compte est noti-

fié au client par PostFinance sous la forme convenue avec lui (par exemple via l'extrait de compte). Le montant débité est remboursé au client si, dans les 30 jours qui suivent la date de notification, il transmet à PostFinance une opposition sous forme contraignante.

Système de recouvrement direct (banque) par LSV+ LSV Ident: PRN1W

Par la présente, j'autorise ma banque, sous réserve de révocation, à débiter de mon compte les recouvrements directs émis par le bénéficiaire. Si mon compte ne présente pas la couverture suffisante, il n'existe pour ma banque aucune obligation de débit. Chaque débit sur mon compte me sera avisé. Le montant débité me sera remboursé si je le conteste dans les 30 jours

après la date de l'avis auprès de ma banque, en la forme contraignante. J'autorise ma banque à informer le bénéficiaire, en Suisse ou à l'étranger, du contenu de cette autorisation de débit ainsi que de son éventuelle annulation par la suite, et ce par tous les moyens de communication qui lui sembleront appropriés.

Je soutiens régulièrement la nature en Suisse (contribution annuelle) et j'accepte d'être informé des projets de Pro Natura. Je peux révoquer mon adhésion et mes avantages individuels en tout temps. **J'ai lu et j'accepte les informations légales sur la domiciliation LSV+/CH-DD.** La protection de vos données est importante pour nous. Vous trouverez des informations sur l'utilisation de vos données sur www.pronatura.ch/fr/protection-des-donnees

Nom de la banque	NPA / Lieu
IBAN	CH
Lieu et date	Signature-s**

** Signature du mandant ou du mandataire titulaire du compte postal. Deux signatures sont requises en cas de signature collective.

Sera rempli par la banque	N° CB	IBAN
Date	Tampon et autorisation de la banque	

A remplir et à envoyer à: Pro Natura, Case postale, 4018 Bâle
Ne pas envoyer directement à la banque ou à PostFinance.